

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 DECEMBRE 2020

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de la séance précédente par treize voix pour contre six.

01.C.P.A.S. BUDGET POUR L'EXERCICE 2021. APPROBATION

Le Conseil communal a approuvé le budget du C.P.A.S, pour l'exercice 2021 arrêté aux montants suivants :

	Recettes €	Dépenses €	Résultats €
Ordinaire	3.717.864,09€	3.717.864,09€	0€
Extraordinaire	238.000,00€	238.000,00€	0€

L'intervention communale s'élève à 1.454.552,24€

02. C.P.A.S. PERSONNEL – STATUT ADMINISTRATIF - APPROBATION

Le Conseil communal a approuvé la décision du Conseil de l'action sociale du 14 décembre 2020 arrêtant le statut administratif du personnel du Centre Public d'Action Sociale.

03. C.P.A.S. – PERSONNEL – STATUT PECUNIAIRE - APPROBATION

Le Conseil communal a approuvé la décision du Conseil de l'action sociale du 14 décembre 2020 arrêtant le statut pécuniaire du personnel du Centre Public d'Action Sociale.

04. C.P.A.S. – PERSONNEL – REGLEMENT DE TRAVAIL - APPROBATION

Le Conseil communal a approuvé la décision du Conseil de l'action sociale du 14 décembre 2020 arrêtant le règlement de travail du personnel du Centre Public d'Action Sociale.

05. C.P.A.S. – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION LOCALE POUR L'ENERGIE 2020. PRISE D'ACTE

Le conseil communal prend acte des activités de la CLE (Commission Locale pour l'Energie) pour l'année 2020 qui lui a été transmis par le Centre Public d'Action Sociales (CPAS) conformément aux décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz et de l'électricité.

06. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT – DELEGATION AU COLLEGE

Le Conseil communal a décidé d'accorder délégation au Collège communal pour :

- le recrutement du personnel contractuel ;
- pour les modalités d'exécution du recrutement du personnel statutaire ; la décision de principe d'engagement et la nomination restant du ressort du Conseil communal.

07. RAPPORT ANNUEL DU COLLEGE SUR L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020 (Art. L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Le Conseil communal prend acte du rapport annuel du Collège sur l'administration de la Commune pour l'exercice 2020.

08. BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2021 - ARRET

Le Conseil communal a décidé d'arrêter comme suit le budget communal de l'exercice 2021

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	12.610.413,48€	1.722.547,00€
Dépenses exercice proprement dit	12.605.070,38€	2.955.757,81€
Boni / Mali exercice proprement dit	5.343,10€	-1.233.210,81€
Recettes exercices antérieurs	542.390,85€	190.000,00€
Dépenses exercices antérieurs	22.250,00€	926.482,20€
Prélèvements en recettes	0,00€	1.984.693,01€
Prélèvements en dépenses	387.378,47€	15.000,00€
Recettes globales	13.152.804,33€	3.897.240,01€
Dépenses globales	13.014.698,85€	3.897.240,01€
Boni / Mali global	138.105,48€	0,00€

2. Tableaux de synthèse

Budget précédent ordinaire	Après la dernière MB	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	13.567.092,05€	0,00€	0,00€	13.567.092,05€
Prévisions des dépenses globales	13.096.208,10€	0,00€	71.506,90€	13.024.701,20€
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	470.883,95€			542.390,85€

Budget précédent extraordinaire	Après la dernière MB	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.213.445,60€	0,00€	1.710.000,00€	3.503.445,60€
Prévisions des dépenses globales	5.213.445,60€	0,00€	1.710.000,00€	3.503.445,60€
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00€			0,00€

3. Montants de dotations issues du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS de Villers-la-Ville	1.454.552,24€	30/12/2020
Fabrique d'église – Mellery	8.657,29€	30/10/2020
Fabrique d'église – Tilly	6.634,05€	30/10/2020
Fabrique d'église – Marbisoux	9.780,82€	30/10/2020
Fabrique d'église – Marbais	13.713,26€	30/10/2020
Fabrique d'église – Sart-Dames-Avelines	11.903,28€	30/10/2020
Fabrique d'église – Villers-la-Ville	4.375,80€	30/10/2020
Fabrique d'église – Eglise protestante Wavre	852,25€	15/12/2020
Zone de police Orne-Thyle	1.029.624,67€	Budget non encore voté
Zone de secours Brabant wallon	414.773,49€	Budget voté le 20/10/2020

Aucun budget participatif n'est prévu au budget communal 2021.

09. FINANCES COMMUNALES – ATTRIBUTION DE DIVERS SUBSIDES POUR L'EXERCICE 2021 – ESTIMATION - REPARTITION

Le Conseil communal a décidé d'allouer les subsides aux associations, clubs et ASBL précités selon la répartition suivante :

A. Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville :	2.500,00€
B. Unité scout Saint-Nicolas de Sart-Dames-Avelines – 57 ^{ème} BW	1.250,00€
C. Unité scout des Quatre Chênes de Villers-la-Ville – 6 ^{ème} BW	1.250,00€
D. Centre Récréatif Culturel et Sportif (CRCS) de Tilly	1.750,00€
E. Comité Carnavalesque Animations Populaires (CCAP) de Villers-la-Ville	1.750,00€
F. R.C Villers-la-Ville	1.750,00€
G. Cercle Tennis de Table (CCT) de Tilly	1.250,00€
H. ASBL TV Com Brabant wallon	5.500,00€
I. Groupe d'Action Locale (GAL) – ASBL Pays des 4 Bras	11.255,00€
J. Bossus du Ramipont	1.250,00€
K. Villers Volley	1.250,00€
L. ASBL DEL Diffusion Villers	5.000,00€

10. FINANCES COMMUNALES – ATTRIBUTION DE DIVERS SUBSIDES DE MIN-NIME IMPORTANCE POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil communal a attribué aux groupements, associations et clubs suivants les subsides arrêtés comme suit :

10401/332-02	Groupe de Travail d'Information des responsables des services de la population et de l'état civil de la province du Brabant Wallon (G.T.I.B.W)	50,00€
561/332-02	Maison du Tourisme du Brabant wallon	1.071,40€
623/332-02	Les amis du petit élevage	500,00€
722/332-02	Comité des parents de l'école de Marbais	250,00€
722/332-02	Comité des parents de l'école de Marbisoux	250,00€
722/332-02	Comité des parents de l'école de Tilly	250,00€
722/332-02	Comité des parents de l'école de Villers-la-Ville	250,00€
722/332-02	Comité des parents de l'école de Sart-Dames-Avelines	250,00€
761/332-02	Patro Notre-Dame de Marbais	1.000,00€
762/332-02	Harmonie Royale « Le Réveil Tillycien »	750,00€
762/332-02	Ensemble Vocal Chantilly	500,00€
762/332-02	Chœur Arc-en-Ciel	250,00€
762/332-02	T'Serclaes Big Band	750,00€
762/332-02	Thyle's Band	250,00€
762/332-02	Thyle Philatélie	250,00€
762/332-02	Le Souffle d'Orphée	750,00€
762/332-02	Confrérie des Hostieux Moines	250,00€
762/332-02	Confrérie du Vignoble	250,00€
762/332-02	Maison des Jeunes de Marbisoux	250,00€
762/332-02	Le Jeune Théâtre de la Thyle	250,00€
762/332-02	Salle « Le Marbisoux »	250,00€
762/332-02	Comité des Loisirs de Mellery « C.L.M ASBL)	250,00€
762/332-02	Musica Villers ASBL	500,00€
762/332-02	Confrérie des Chevaliers de la Sainte Croix de Marbais	250,00€
762/332-02	Association de Saint-Vincent de Paul	250,00€
762/332-02	Villers en Transition	100,00€
76302/332-02	Les Mam'zelles du Ramipont	125,00€
76302/332-02	Comité des fêtes de Rigenée	250,00€

76302/332-02	Comité Marché de Noël	550,00€
76302/332-02	Comité de la Saint-Nicolas de Marbisoux	250,00€
76302/332-02	Comité des fêtes du Djirau	250,00€
76404/332-02	MFC Villers	250,00€
76404/332-02	Acacia Maison des jeunes	250,00€
76404/332-02	Club de gymnastique de Marbais	250,00€
76404/332-02	Mini-foot « Villers United »	250,00€
76404/332-02	VerTT Club Villers-la-Ville	250,00€
76404/332-02	Les Phoenix de Villers-la-Ville	250,00€
833/332-02	Association des moins valides	250,00€
834/332-02	Le Club des Aînés Villersois	250,00€
834/332-02	3x20 de Mellery	250,00€
834/332-02	Amicale des Pensionnés Sartois	250,00€
84401/332-02	Ligue des Familles	500,00€
875/332-02	Semaine de la propreté	250,00€

11. ZONE DE POLICE ORNE-THYLE – DOTATION COMMUNALE

Le Conseil communal a arrêté le montant de la dotation communale pour l'exercice 2021 à la Zone de police Orne-Thyle à 1.029.624,67€.

12. ZONE DE SECOURS DU BRABANT WALLON – DOTATION COMMUNALE

Le Conseil communal a arrêté le montant de la dotation communale pour l'exercice 2021 à la Zone de secours du Brabant wallon à 414.773,49€.

13. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE VILLERS-LA-VILLE – DOTATION COMMUNALE

Le Conseil communal a arrêté le montant de la dotation communale pour l'exercice 2021 au Centre Public d'Action Sociale de Villers-la-Ville à 1.454.552,24€

14. REGIE COMMUNALE AUTONOME. BUDGET 2021 ET PLAN D'ENTREPRISE POUR LES EXERCICES 2021-2025. APPROBATION

Le Conseil communal a approuvé par treize le plan d'entreprise arrêté pour les exercices 2021-2025 par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome. Pour 2021, le plan d'entreprise prévoit une intervention communale d'un montant de 461.100€ TVAC.

15. ANCIENNE MAISON COMMUNALE (DITE MAISON TARLIER) - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PRECAIRE DU BATIEMENT COMMUNAL – ASBL GAL PAYS DES 4 BRAS

Le Conseil communal a accordé à l'ASBL Gal Pays des 4 Bras, en vue de la réalisation de ses actions, un droit d'occupation temporaire et précaire des locaux décrits aux conditions reprises dans la convention. Cette convention d'occupation est consentie moyennant le paiement d'un loyer mensuel fixé à 400€ indexable.

16. EPN. ADHESION A L'ACCORD-CADRE CONCERNANT L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES DU SPW WALLONIE AGISSANT EN QUALITE DE CENTRALE D'ACHATS

Le Conseil communal a adhéré officiellement à l'Accord-cadre du SPW Wallonie pour l'achat d'équipements numérique, à destination de l'EPN.

17. CONVENTION DE DESSAISSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE ET L'INTERCOMMUNALE INBW POUR LA GESTION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE. APPROBATION DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES SOUMIS PAR L'INBW. RATIFICATION.

Le Conseil communal a ratifié la délibération prise par le Collège communal en date du 18 décembre 2020 approuvant le cahier spécial des charges (intégrant un projet de base et une variante) transmis par l'InBW.

18. TRAVAUX DE RABOTAGE ET DE POSE D'UNE COUCHE D'HYDROCARBONE AU CHEMIN DES SABLIERES A MARBAIS. APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHE. PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE.

Le Conseil communal a approuvé le principe de ne pas réaliser les travaux d'enduisage mais des travaux de rabotage et de pose d'une couche d'hydrocarboné au chemin des Sablières à Marbais.